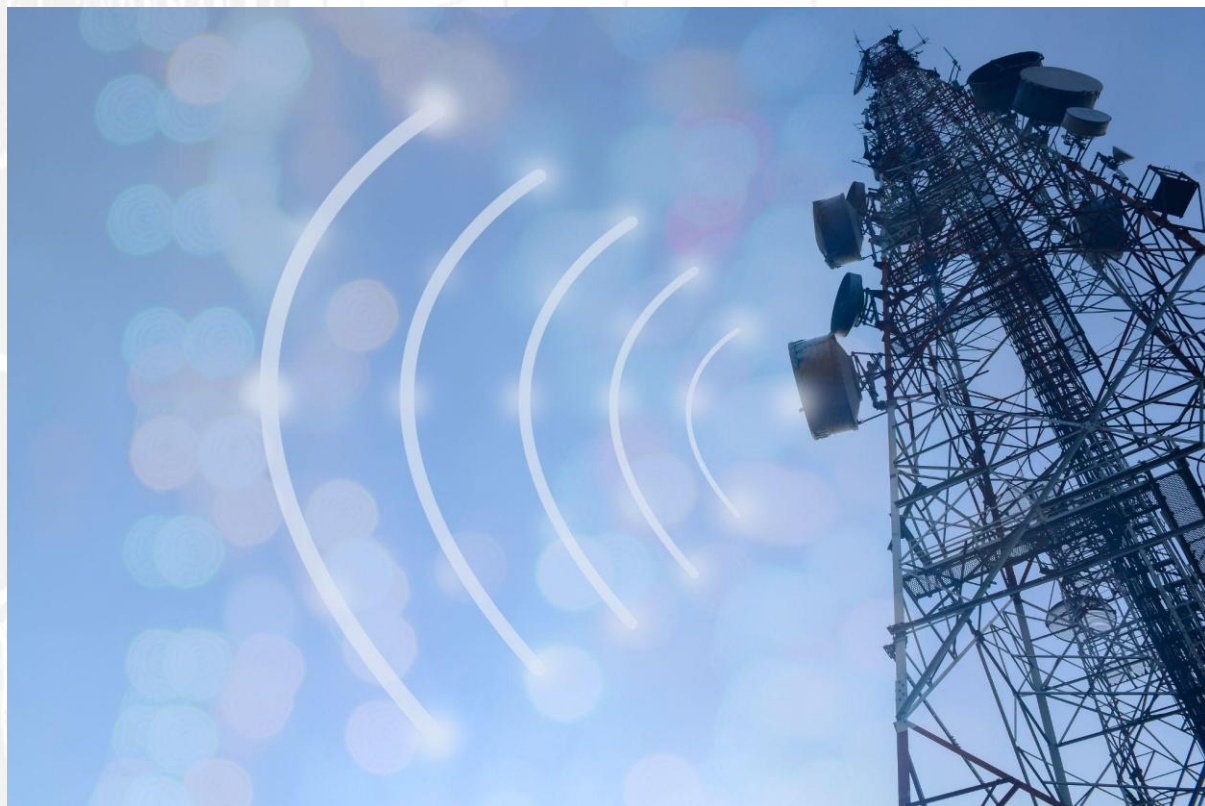


## CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES



Intégrer les champs électromagnétiques dans l'évaluation des risques. Comprendre les mécanismes pour gérer les risques pour la santé.

### Professionnels concernés

Responsables de collectivités locales et territoriales (agences régionales de santé, médecins du travail, ingénieurs hygiène et sécurité, administrations), chercheurs, ingénieurs des bureaux d'études et laboratoires de recherches concernés par les champs électromagnétiques, responsables techniques, responsables sécurité des entreprises généralistes ou spécialisées dans la production ou dans la mesure des champs électromagnétiques ou l'agrément des matériels du point de vue électromagnétique.

## Objectifs

Maîtriser les bases physiques, biologiques et réglementaires pour évaluer et prévenir les possibles effets sur la santé des champs électromagnétiques.

## Exemple de programme de formation

- Rappels physiques concernant les champs électromagnétiques :
  - paramètres,
  - unités,
  - classification (ou typologie) : champs statiques, extrêmement basses fréquences (ELF), radiofréquences (RF).
- Métrologie et dosimétrie :
  - équipements existants,
  - métrologie,
  - dosimétrie expérimentale,
  - modélisation.
- Effets biologiques et sanitaires des champs électromagnétiques :
  - mécanismes d'interaction,
  - effets biologiques ELF in vivo et in vitro,
  - effets biologiques RF in vivo et in vitro,
  - études épidémiologiques et humaines.
- Interactions avec les stimulateurs et défibrillateurs cardiaques :
  - sources d'interférences,
  - mécanismes et facteurs favorisants/préventifs.
  - normes.
- Sources d'exposition aux champs électromagnétiques :
  - dans l'environnement public,
  - en entreprise, dans l'industrie ou le secteur tertiaire,
  - en milieu médical,
  - en laboratoire de recherche et de mesure.
- Retours d'expérience sur des accidents de surexposition dus aux RF :
  - circonstances accidentelles,
  - seuils de danger,
  - moyens de prévention/protection.

- Contexte normatif et réglementaire :
  - recommandation européenne 1999-519 du 12 juillet 1999,
  - décret 2002-775 du 3 mai 2002,
  - directive agents physiques 2013-35 du 26/06/2013,
  - loi 2015-36 du 9 février 2015 sur la sobriété, l'information et la concertation,
  - décret 2016-1074 du 3 août 2016,
  - autres dispositions applicables.

